



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquantième session

Rome, 1–5 décembre 2014

Rapport de la cent cinquante-cinquième session du Comité financier (27–28 octobre 2014)

Résumé

À sa cent cinquante-cinquième session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2014.

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2014.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1875f

Table des matières

	Pages
Introduction	3
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial.....	4
Plan de gestion du PAM pour 2015–2017	4
Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes	6
Procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022	6
Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM.....	7
Date et lieu de la cent cinquante-sixième session	7
Documents communiqués pour information.....	8

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent cinquante-cinquième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, les représentants des membres ci-après étaient présents:
 - M. Manuel Furtwaengler (Allemagne)
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - M. Olyntho Vieira (Brésil)
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Abdoulaye Traore (Guinée)
 - M. Osamu Kubota (Japon)
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc)
 - M. Benito Jiménez Sauma (Mexique)
 - M. Khalid Mehboob (Pakistan)
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Manuel Furtwaengler (Allemagne) avait été désigné pour remplacer M. Georg Friedel Cramer à la session;
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer M. Matthew Worrell à la session;
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Natalie Brown à la session;
 - M. Osamu Kubota avait été désigné, en remplacement de M. Hideya Yamada, représentant du Japon jusqu'à l'expiration de son mandat;
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc) avait été désigné pour remplacer M. Faouzi Lekjaa à la session;
 - S.E. Mme Perla Carvalho avait été désignée, en remplacement de Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes, représentante du Mexique jusqu'à l'expiration de son mandat; et
 - M. Benito Jiménez Sauma (Mexique) avait été désigné pour remplacer S.E. Mme Perla Carvalho à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent cinquante-cinquième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:
 - Norvège
 - Pays-Bas
 - Union européenne

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM pour 2015-2017

6. Le Comité a examiné le *Plan de gestion du PAM pour 2015-2017*, qui comportait: i) une prévision prudente du niveau de financement de 4 400 millions d'USD pour 2015, à partir de laquelle ont été établis le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) et le plan de travail hiérarchisé provisoire par ordre de priorité; ii) des besoins opérationnels d'un montant de 7 446 millions d'USD; iii) un budget AAP de 281,8 millions d'USD; iv) des initiatives internes d'importance stratégique d'un montant de 9,2 millions d'USD; et v) un montant de 0,75 million d'USD, prélevé sur le Fonds général, pour couvrir les frais internes de gestion des placements.
7. Le Comité a félicité le Secrétariat pour l'excellente qualité du document, qui prévoyait des améliorations de fond clarifiant les pratiques budgétaires du PAM. Il a en particulier relevé l'ajout du nouveau chapitre sur le contexte du financement et les hypothèses relatives au niveau des ressources, ainsi que l'approche plus fine du plan de travail hiérarchisé provisoire et l'utilisation des propositions d'investissements pour classer les crédits AAP par ordre de priorité. Le Comité a également salué la concertation de grande envergure menée dans le cadre de quatre consultations informelles et a demandé au Secrétariat d'étudier les moyens de simplifier et de réduire le volume du corps du document.
8. Le Comité a noté que le niveau de financement prévu, soit 4 400 millions d'USD, était une estimation prudente et réaliste des recettes pour 2015. Il a encouragé le Secrétariat à continuer à élargir le cercle de donateurs et à travailler en relation étroite avec les donateurs actuels pour limiter les restrictions qui nuisent à la souplesse du PAM, notamment en ce qui concerne l'utilisation de fonds pour le préfinancement.
9. Le Comité a noté que les besoins opérationnels se chiffraient à 7 446 millions d'USD et a encouragé le Secrétariat à présenter régulièrement des chiffres actualisés tenant compte des nouveaux besoins engendrés par les troubles civils, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence telles que la crise due à la maladie à virus Ebola. Le Comité a salué l'action menée par le PAM et d'autres organismes pour faire face à cette crise et a appelé à poursuivre les efforts dans ce domaine.
10. Le Comité a examiné la demande de relèvement à 200 millions d'USD du niveau cible du Compte d'intervention immédiate (CII), actuellement de 70 millions d'USD, niveau qui n'avait pas été revu depuis 2004. Il a pris acte du rôle joué par le CII pour garantir la rapidité d'intervention du PAM pour sauver des vies dans les situations d'urgence. Le Comité s'est dit favorable au triplement proposé du niveau cible du CII après avoir obtenu des précisions supplémentaires sur sa raison d'être, notamment le fait que les besoins opérationnels avaient été multipliés par trois depuis 2004. Le Comité a admis que, si le niveau cible proposé ne constituait pas un engagement de la part des donateurs, son approbation par le Conseil d'administration serait un moyen de plaider en faveur d'une plus grande souplesse du financement grâce au CII. À l'appui de cette initiative, le descriptif des critères relatifs à l'utilisation du CII et des rapports périodiques seraient envoyés aux États membres.
11. Le Comité a accueilli avec intérêt le nouveau mode de calcul des coûts, axé sur les rations, qui doit permettre au PAM de mieux mesurer la performance, et il a demandé que le Secrétariat continue à affiner la définition de la «ration» en tant que moyen de mesure, en tenant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Il a également encouragé le Secrétariat à poursuivre son travail sur les catégories de bénéficiaires et à communiquer les chiffres concernant le nombre de bénéficiaires, une donnée importante pour les actions de sensibilisation, de communication et de notification.
12. Le Comité a examiné le processus d'établissement du budget AAP et notamment: le lien plus étroit entre budgétisation et performance; les économies forcées devant générer des gains d'efficacité; et le recours aux propositions d'investissements pour effectuer des réaffectations stratégiques et des investissements internes d'importance stratégique, grâce à un processus descendant de hiérarchisation des priorités. Il a été informé que les investissements au titre du budget AAP pouvaient entraîner des gains d'efficacité pour d'autres catégories de coûts à l'échelle de tout le PAM. Il a demandé que des

informations supplémentaires sur les gains d'efficacité obtenus soient communiquées dans le Rapport annuel sur les résultats et dans les futurs plans de gestion, et qu'il soit rendu compte de la performance d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. Le Comité s'est penché sur la question de savoir si les économies forcées prévues pour pouvoir procéder à des réaffectations dans le cadre du budget AAP à croissance nominale zéro pourraient avoir une incidence négative sur les fonctions essentielles du PAM à l'heure où la demande augmentait en raison du nombre de situations d'urgence de niveau 3.

13. Le Comité a demandé que, dans le cadre de l'examen en cours du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), le Secrétariat prévoie une étude plus poussée du mode de financement des allocations destinées au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et au Fonds d'urgence pour la sécurité, ainsi que des définitions données à la rubrique du budget AAP.

14. Le Comité a reconnu que les ajustements proposés à la structure de direction étaient des mesures essentielles pour continuer à adapter le PAM à sa mission, et il a obtenu un certain nombre de précisions en réponse aux points qu'il avait soulevés, notamment: a) le transfert à New York du poste de Directeur exécutif adjoint en rapport avec les travaux concernant la réforme de l'ONU, le programme de développement pour l'après-2015 et le Sommet mondial sur l'aide humanitaire aurait un caractère temporaire et serait effectif pour 2015 et 2016; b) le reclassement du poste de Chef de cabinet au rang de Sous-Secrétaire général ne se prolongerait pas au-delà de décembre 2016; c) les changements n'entraîneraient pas de coûts supplémentaires au titre du budget AAP; et d) la réorganisation proposée n'aurait pas d'incidence négative sur les opérations du PAM, notamment l'aptitude de celui-ci à faire face à des situations d'urgence de niveau 3. Le Comité, tout en insistant sur la nature temporaire des changements concernant les deux postes ci-dessus, a prié le Secrétariat de rendre compte de l'exécution des mesures prévues à cet égard et de leur conclusion.

15. Le Comité a soutenu le projet de décision figurant dans le Plan de gestion. S'agissant de l'alinéa viii) dudit projet de décision concernant la possibilité donnée à la Directrice exécutive d'ajuster la composante AAP du budget, il a rappelé les discussions antérieures tenues lors des consultations informelles avec le Conseil d'administration. Il a noté que cet alinéa, axé sur les besoins opérationnels, était fondamentalement le même depuis 1996 et qu'il ne fixait pas de limite claire s'agissant de la mesure dans laquelle le budget AAP pouvait être augmenté. Le Comité a souligné qu'il fallait envisager une autre formulation pour le Plan de gestion pour 2016-2018 et il a prié le Secrétariat de consulter le Conseil d'administration de manière informelle en 2015 à ce sujet.

16. **Le Comité:**

- a) **a salué l'excellente qualité du document, qui prévoyait des améliorations de fond clarifiant les pratiques budgétaires du PAM, et a félicité le Secrétariat pour le travail accompli;**
- b) **a appuyé la nouvelle méthode consistant à utiliser les rations pour déterminer le coût de l'assistance et en rendre compte, et a prié le Secrétariat de l'affiner et de continuer à communiquer des chiffres sur le nombre précis de bénéficiaires effectifs;**
- c) **a soutenu le relèvement du niveau cible du CII;**
- d) **a souscrit aux motifs ayant présidé à l'établissement du montant du budget AAP et a accueilli avec satisfaction l'ensemble des changements figurant dans le budget AAP tel que présenté;**
- e) **a pris acte de la raison d'être de la révision de la structure organisationnelle;**
- f) **a demandé qu'à l'avenir le Rapport annuel sur les résultats donne des détails sur les gains d'efficacité effectifs; et**
- g) **a entériné le projet de décision énoncé dans le Plan de gestion, tout en priant le Secrétariat de consulter le Conseil d'administration de manière informelle en 2015 en vue de trouver une autre formulation pour l'alinéa viii) du projet de décision devant figurer dans le Plan de gestion pour 2016-2018.**

Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

17. Le Comité a examiné le document intitulé *Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes*, qui a fait l'objet d'un exposé présenté par le Commissaire aux comptes expliquant les motifs de sa demande. Le Comité a été informé que l'accroissement des dépenses de personnel correspondait à la progression des traitements des fonctionnaires nationaux de l'Inde constatée depuis 2009, et que l'augmentation des frais de voyage avait été calculée sur la base de la hausse des tarifs aériens et du taux d'indemnité journalière de subsistance.

18. Le Comité:

- a) **a examiné le document intitulé *Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes* et la proposition présentée dans ce document;**
- b) **a reconnu que cette demande était conforme aux dispositions de l'article 6 de l'accord conclu avec le Commissaire aux comptes;**
- c) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve une augmentation de 4 pour cent, soit un montant de 15 400 USD, comme indiqué dans la demande présentée par le Commissaire aux comptes; et**
- d) **a en outre recommandé que le contrat conclu avec le prochain Commissaire aux comptes pour la période 2016-2022 contienne des clauses régissant les majorations de coûts de nature à permettre au Conseil d'administration de déléguer la responsabilité de leur approbation.**

Procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022

19. Le Comité a examiné le document intitulé *Procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022*, qui détaille le calendrier de déroulement de cette procédure, le mandat et la composition du Groupe chargé de l'évaluation des offres et les dispositions relatives à la continuité de son travail, la procédure de sélection, et les critères d'évaluation ainsi que les coefficients de pondération s'y rapportant.

20. Le Comité a constaté que la proposition était fondée sur la procédure agréée en 2009 pour la sélection du Commissaire aux comptes actuel et que, s'appuyant sur ces modalités, elle s'attachait à prendre en considération le rôle du Comité d'audit, lequel, conformément à son mandat, «peut fournir, à la demande du Conseil d'administration, des avis sur la sélection du Commissaire aux comptes, y compris les coûts et l'étendue des services à fournir».

21. Le Comité a souligné qu'il importait que le Groupe d'évaluation puisse s'appuyer sur les compétences techniques de spécialistes. Il a reçu des précisions au sujet des conseils dispensés au Groupe d'évaluation aux différentes étapes de la procédure de sélection proposée, notamment par le Comité d'audit, et il lui a été indiqué que le Groupe technique du PAM serait composé de hauts responsables des finances, de l'audit et des achats.

22. Le Comité:

- a) **a examiné le document intitulé *Procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022*;**
- b) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve la procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022; et**
- c) **a invité le Conseil d'administration à se pencher sur la question de savoir si le Groupe d'évaluation aurait besoin de disposer de compétences techniques supplémentaires au moment des entretiens avec les candidats présélectionnés.**

Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM*, qui a été présenté comme étant le deuxième d'une série de documents portant sur l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects.

24. Le Comité a accueilli ce document avec satisfaction, notant qu'il s'appuyait sur les indications précédemment fournies à l'occasion de consultations informelles avec le Conseil d'administration, lequel se pencherait sur la dernière question examinée, qui est aussi la plus complexe, en vue de l'élaboration d'un document qui serait soumis pour approbation à la session annuelle de juin 2015.

25. Le Comité a pris plus particulièrement note de la proposition de simplifier le modèle de recouvrement des coûts d'appui indirects, conformément aux dispositions de la stratégie du PAM en matière de partenariats et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé, en appliquant à toutes les contributions des donateurs du secteur privé un taux unique de 10 pour cent, en vue d'améliorer la compétitivité, l'efficacité et la transparence.

26. **Le Comité:**

- a) **a pris note des conclusions du Secrétariat relatives aux trois points suivants: méthode de financement du PAM; application d'un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects unique pour toutes les catégories d'activité; et maintien des conditions actuelles pour la coopération Sud-Sud et les contributions des gouvernements hôtes;**
- b) **a avalisé la proposition d'appliquer un taux unique de 10 pour cent pour toutes les contributions du secteur privé, tout en notant que ce taux n'était pas figé et qu'il était possible de l'ajuster au fil du temps; et**
- c) **a déclaré attendre avec intérêt le nouveau document qui serait présenté en 2015 à l'issue de l'analyse des éléments relatifs à la dernière question de l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects, et qui récapitulerait les constatations qui en seraient issues.**

Date et lieu de la cent cinquante-sixième session

27. Le Comité a été informé que la cent cinquante-sixième session se tiendrait à Rome du 3 au 7 novembre 2014.

Documents communiqués pour information

- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2014 à juin 2015